

## DIRECTEUR OU DIRECTRICE DE L'URBANISME ET DU DÉVELOPPEMENT

---

### Mandat

---

Sous l'autorité de la direction générale, le directeur ou la directrice de l'urbanisme et du développement participe à la planification, à l'organisation et au contrôle des activités de ce service. Il ou elle veille donc au contrôle et à l'application des règlements de zonage, d'aménagement et de construction, ainsi que de toute autre loi régissant la Ville.

De plus, il ou elle contribue directement à l'accroissement des investissements sur le territoire, à la création d'emplois durables, en plus de positionner la Ville de La Sarre comme porte d'entrée du développement économique du territoire. Il ou elle agit en tant que « démarcheur » et contribue à établir l'image et la crédibilité de la Ville auprès des entreprises locales ou intéressées à s'y établir, mais aussi, auprès des principaux partenaires en développement économique.

---

### Principales responsabilités

---

#### URBANISME ET ENVIRONNEMENT

- Voit au contrôle des activités reliées à l'émission des permis et certificats, aux inspections ainsi qu'au traitement et suivi des demandes relatives au service.
- Procède à l'élaboration et la révision de règlements et plans d'aménagement, d'urbanisme, d'environnement et autres outils de planification.
- Procède aux inspections pour la mise à jour du rôle d'évaluation.
- Maintient à jour et classe les diverses cartes et données liées à l'urbanisme de la Ville et participe à l'élaboration du schéma d'aménagement de la MRC d'Abitibi-Ouest. Il ou elle propose des plans d'aménagement pour des projets spéciaux à la demande du conseil municipal ou de la direction générale.
- Soutient le greffe dans la vente de terrains municipaux disponibles et les démarches qui en découlent (notaire, arpentage, etc.)
- S'occupe de la gestion des différents programmes de subvention et d'incitatifs à la construction et à la rénovation.

#### DÉVELOPPEMENT

- Exerce un rôle-conseil dans différents dossiers et projets liés au développement économique et accompagne la Ville dans ses démarches auprès des différents ministères, consultants, intervenants.
- Met en œuvre les orientations stratégiques de la Ville au niveau du développement économique dans une perspective de développement durable et s'assure de la mise en place des différentes décisions du conseil municipal.
- Développe et met en œuvre un plan favorisant la création d'emplois durables en plus de positionner la Ville de La Sarre comme porte d'entrée du développement économique, tant au niveau local, provincial et international.

- Identifie des projets structurants ayant un impact important sur le potentiel de développement économique du territoire et prend les moyens nécessaires afin qu'ils se concrétisent.
- Assure un leadership auprès des acteurs économiques du territoire, au niveau des partenaires, des entrepreneurs, des intervenants gouvernementaux et des élus.
- Développe, en collaboration avec les principaux acteurs et collaborateurs économiques, des programmes visant l'augmentation de la rétention et de l'expansion des entreprises du territoire tout en étant à l'affût des opportunités des nouvelles entreprises susceptibles de venir s'installer sur notre territoire.
- Réalise différents mandats dans l'organisation visant à assister la direction générale dans la vision stratégique, la planification, l'optimisation des activités de développement.

## GESTION

- Participe aux réunions de direction ainsi qu'aux réunions du conseil municipal, au besoin, et fournit les renseignements demandés par la direction générale.
- Prépare les budgets de son secteur en lien avec les orientations du conseil municipal, les administre et effectue les suivis nécessaires.
- Assure la gestion des ressources humaines de son service.

PROFIL RECHERCHÉ	EXIGENCES
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Forte orientation client, vers les résultats et la productivité</li> <li>• Habile en communication, relations interpersonnelles et gestion, leadership mobilisateur</li> <li>• Profil entrepreneurial, vision stratégique</li> <li>• Habileté d'écoute et d'ouverture d'esprit</li> <li>• Excellente capacité d'analyse et de résolution de problèmes</li> <li>• Autonomie, rigueur, diplomatie et sens de l'organisation</li> <li>• Respect des lois et règlements, loyauté envers la Ville, ainsi que les diverses instances gouvernementales</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Baccalauréat en urbanisme, aménagement du territoire, ou toute autre formation pertinente</li> <li>• Membre de l'Ordre des urbanistes du Québec (atout)</li> <li>• Expérience minimale de 5 à 7 années dans un poste similaire, idéalement dans le domaine municipal</li> <li>• Permis de conduire valide</li> <li>• Excellente connaissance des logiciels Office</li> <li>• Connaissance des logiciels de PG Solutions (atout)</li> </ul>

---

## Conditions de travail

---

- Poste temps plein : 35 heures par semaine
- Horaire régulier : lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h 30 (peut varier au besoin)
- Les conditions d'emploi sont celles prévues pour le personnel cadre de la Ville de La Sarre
- Salaire et avantages concurrentiels

Les personnes intéressées doivent faire parvenir leur curriculum vitae **par courriel** à l'adresse [rh@ville.lasarre.qc.ca](mailto:rh@ville.lasarre.qc.ca).